

CONCLUSION

La réalisation de ce Rapport s'appuie sur deux piliers. D'une part, le Service a mis en oeuvre un suivi actif des propositions de son Rapport 2005 auprès des décideurs politiques, favorisant un feedback à l'intention de ses partenaires et promouvant ainsi un dialogue 'terrain – politique – terrain'. D'autre part, il a poursuivi ses concertations sur une série de thèmes, dont quatre ont suffisamment abouti pour faire l'objet d'un chapitre et de recommandations. Ces exercices différents et la richesse des contacts qu'ils amènent permettent de tirer des conclusions sous de multiples angles. Cependant, il nous a semblé utile d'opter pour le développement d'une réflexion formulée par nombre d'acteurs dans les groupes de concertation et par des membres de la Commission d'accompagnement. Tous sont frappés par la propension de plus en plus grande à la responsabilisation individuelle dans notre société en général, mais surtout à celle des personnes pauvres à travers les politiques qui les concernent. Les publications précédentes du Service ont déjà abordé quelque peu cette thématique. Parfois clairement présente dans une politique, la responsabilisation est, dans d'autres domaines, plus implicite. Qu'elle dise son nom ou pas, elle s'accompagne d'un éventail d'outils détectables dans de nombreux secteurs : contrats, sanctions, contrôles accrus, ... Une conditionnalité croissante des droits aux obligations se substitue à un équilibre entre les deux.

Ce constat s'applique très largement au domaine de l'emploi. Le discours politique ambiant montre l'assistanat d'un doigt accusateur et fait l'éloge de la valeur 'travail'. Le contrôle des efforts des chômeurs s'accroît, leur activation s'intensifie et les sanctions menacent. Certains iront jusqu'à dire que mieux vaut un travail de moindre qualité que pas de travail du tout. Pourtant, les CPAS rapportent combien ils sont de plus en plus sollicités par des 'travailleurs précaires', qui gagnent insuffisamment leur vie pour faire face à leurs dépenses. La mise en balance simpliste et régulière du nombre d'emplois vacants, d'une part, et du nombre de chômeurs d'autre part, tend à accroître la stigmatisation des demandeurs d'emploi. Or, non seulement ces statistiques ne font pas l'unanimité, mais en outre, la concordance entre postes vacants et profils des demandeurs est loin d'être établie. Le bouc émissaire devient aisément 'celui qui coûte cher', plus encore en période d'insécurité sociale. Pour d'aucuns, cela illustre fort bien le caractère de plus en plus méritocratique¹ des droits fondamentaux. La nature structurelle des problèmes de chômage et la logique d'un système financier et économique, qui restructure, rationalise et 'broie' parfois le capital humain, n'ont pourtant rien du fait divers.

Le logement n'échappe pas davantage à la tendance. Dans les trois Régions, le secteur du logement public fait l'objet de diverses réformes dont certaines se concentrent sur les habitants. Ainsi, en Flandre, il est prévu qu'à partir de janvier 2008, les nouveaux locataires sociaux soient soumis à une période d'essai de deux ans avant de pouvoir bénéficier définitivement du logement, ce qui heurte nombre d'associations. Celles-ci soulignent que les locataires pauvres voient leur droit au logement décent soumis à une condition encore plus stricte que sur le marché locatif privé. L'accompagnement social – responsabilité des pouvoirs publics – est-il suffisant pour aider, le cas échéant, ces locataires, souvent fragilisés et confrontés à de multiples problèmes, à respecter tous les engagements que l'on attend d'eux ? De même, les Régions wallonne et flamande ont souvent entouré l'instauration du compteur à budget d'une communication positive : cet outil marquait la fin des coupures. Or la concertation le souligne avec justesse : le compteur à budget ramène le problème à l'échelle de l'individu et occulte la pauvreté qui empêche un nombre croissant de ménages de faire face à leurs dépenses en énergie.

¹ Méritocratie: hiérarchie sociale fondée sur le mérite individuel (*Le Petit Robert*).

Les parties du Rapport relatives à l'enseignement citent, dans les deux Communautés, l'introduction du contrat et des déclarations d'intention à signer par les parents et relatifs à leur comportement ou à celui de leurs enfants. S'ils sont issus de milieux pauvres, on peut cependant craindre que la portée d'actes aussi formalistes et peu participatifs leur échappe et, qu'en outre, d'autres difficultés (financières, administratives, de logement, ...) accaparent aussi beaucoup l'énergie de la famille. Or, les concertations ont aussi fait ressortir à quel point le mécanisme de fonctionnement des écoles est axé sur la classe moyenne. Une telle responsabilisation linéaire aggrave la situation des plus faibles.

En matière de santé, les exemples de responsabilisation fourmillent. Autrefois déjà, le Service a mis en exergue que l'éducation à la santé, via des campagnes axées sur l'alimentation saine ou la pratique du sport, par exemple, était inadaptée pour les personnes qui ont peu ou prou la maîtrise de leurs conditions de vie. De même, on pousse le patient à responsabiliser son médecin quant aux prescriptions de médicaments génériques - à favoriser - ou à celles des antibiotiques - à freiner. Pour les personnes pauvres en particulier, les associations estiment qu'une telle assertivité est irréaliste. Toujours dans l'optique d'une maîtrise des coûts de l'assurance maladie-invalidité, les décideurs considèrent le ticket modérateur comme un outil visant à éviter la surconsommation. Or, pour les personnes pauvres, ce ticket modérateur est souvent à l'origine du report de soins alors qu'il n'empêche en rien les catégories plus aisées de surconsommer si le cas échet. De manière générale, force est de constater que les revendications du terrain visant l'assouplissement des démarches administratives pour les patients démunis (comme une extension de l'usage de la carte médicale, par exemple) se heurtent très souvent au présupposé que de telles politiques généreront des abus, voire des fraudes. Cette volonté - prioritaire - d'éviter à tout prix les abus irrite de nombreux acteurs de lutte contre la pauvreté : de quels abus parle-t-on ? Les ménages précaires ne peuvent s'offrir ce luxe. Il faut donc en conclure que la société actuelle est fortement imprégnée d'un préjugé de suspicion envers la personne pauvre, désignée comme celle qui 'profite du système'.

Dans la sphère familiale, la lutte contre la pauvreté des enfants est l'un des objectifs choisis par l'Union européenne pour les Plans d'action nationaux inclusion sociale 2006-2008. En Belgique, le PAN Inclusion 2006-2008 s'est fixé comme premier but de "réduire le pourcentage d'enfants de moins de 16 ans en risque de pauvreté" (p. 8), même si le second but prend davantage en compte la famille : "Réduire la proportion d'enfants (0-17 ans) vivant dans des ménages sans emploi rémunéré" (idem). Certains acteurs associatifs et syndicaux éprouvent une réticence face à cette façon d'aborder la pauvreté à travers l'enfant, même si la Belgique est ici plus nuancée. D'une part, ils estiment qu'enfants et familles ne peuvent être dissociés : lutter contre la pauvreté des enfants ne peut se faire sans lutter contre celle de leur entourage. D'autre part, 'isoler' les enfants dans la lutte contre la pauvreté peut sous-entendre que les parents de ceux-ci sont responsables de leur pauvreté.

S'inquiéter de la responsabilisation individuelle croissante ne revient pas à plaider pour la déresponsabilisation - ou l'irresponsabilisation - des personnes pauvres. Au contraire, abolir la pauvreté implique de restaurer leur autonomie en suscitant la participation. Les familles précarisées aspirent d'ailleurs à maîtriser leurs choix et font souvent preuve d'une résilience qui n'est pas reconnue : le chapitre consacré à l'habitat dans les équipements touristiques l'a démontré en suffisance. Mais favoriser, voire rétablir cette autonomie, n'est pas seulement une affaire de stratégie individuelle, c'est une responsabilité collective qui nécessite une politique ambitieuse, volontaire et cohérente de lutte contre la pauvreté. Or, si on doit reconnaître que de nombreuses initiatives sont prises, trop souvent, elles ne s'attaquent pas aux causes structurelles. Il incombe aux politiques d'influer sur les modes de redistribution des richesses, de renforcer les solidarités, de mieux réguler les mécanismes financiers et économiques pour permettre à chacun d'accéder à un ascenseur social authentique, c'est-à-dire qui exclut les sous-statuts, les demi-droits ou les mesures indéfiniment sélectives. Ces dernières réalités améliorent les statistiques mais ne garantissent pas aux intéressés une vie conforme à la dignité humaine et des perspectives d'avenir.